

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir à l'international****E200**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire 2022-2028
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le programme de missions régionales pour 2025 ainsi que le programme d'action de la Task Force Internationale Economie bleue.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Victoria de VIGNERAL, Raymond de MALHERBE, Gauthier BOUCHET et Gabriel de CHABOT

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire; Groupe l'Ecologie Ensemble

Ces élus ne prennent pas part au vote : Eric PROVOST, Claire HUGUES, Philippe HENRY, Richard THIRIET, Mahaut BERTU, Daniel GENDRY.

REÇU le 24/03/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs